

«Mieux prévenir et punir la délinquance sexuelle»

BRUXELLES Le MR a rédigé une étude complète de l'approche de la délinquance sexuelle. Intitulé «La délinquance sexuelle: prévenir et punir», ce document publié par le Centre Jean Gol, reprend une série de mesures touchant toute la chaîne de la délinquance sexuelle. Il propose notamment d'obliger les délinquants sexuels à suivre un traitement.

«La prévention est un volet fondamental que l'on n'abandonne pas mais cela ne suffit pas toujours. Les récidives sont une réalité. Le but est d'être pratique, d'arriver à un vrai résultat», a souligné hier Hervé Hasquin, député fédéral MR, lors de la présentation de ce document qui veut concilier à la fois la liberté de tout un chacun et la sécurité de tous. Le MR propose notamment une reféodalisation du volet «mineurs délinquants» du droit de la jeunesse, une prévention accrue, un meilleur suivi des victimes



ainsi que des mesures plus répressives. Pour Christine Defraigne, chef de groupe MR au Sénat, la prévention d'actes de délinquance sexuelle doit être menée dès l'enfance. Mais, souligne le MR, la prévention ne suffit pas toujours. Daniel Bacquelaine propose des «peines de sûreté», notamment de 30 ans

après une condamnation à perpétuité pour des faits commis sur des mineurs de moins de 16 ans. Le MR veut également relever le seuil d'admission à la libération conditionnelle, une aggravation automatique des peines en cas de récidive et une redynamisation de la mise à disposition du gouvernement.

Christine Defraigne souligne que la prise en charge des délinquants sexuels condamnés doit être plus contraignante. La sénatrice veut imposer, afin d'éviter la récidive, l'obligation pour ces délinquants de suivre un traitement dès leur entrée en prison. Le sénateur Jacques Brotchi veut que les délinquants sexuels libérés puissent être aisément localisés, d'autant plus que la récidive est généralement plus grave que le fait précédent. Il préconise des traitements pharmacologiques, accompagnés de traitements psychologiques pour ces délinquants. «L'implant, c'est une idée mise sur la table mais s'il y avait des bracelets électroniques inamovibles, je suis preneur», souligne-t-il aujourd'hui. Toujours dans un souci de mieux identifier les auteurs, Christine Defraigne estime que «l'ADN, la reine des preuves, est en souffrance». La banque ADN n'est pas complétée comme elle devrait l'être, souligne la sénatrice.

 www.centrejeangol.be